

Nous avons amélioré nos commissions

Dans le cadre de nos efforts afin de mieux servir nos conseillers, nous avons apporté des améliorations à tous les taux de commission sur les CDG et les CDT, et ce, à compter du 6 janvier 2014.

Le tableau ci-dessous indique les anciens taux de commission sur les CDG et les CDT ainsi que les nouveaux taux à compter de cette date.

	Ancien	Nouveau
Commission sur les CDG	<u>de 12 à 60 mois</u> <ul style="list-style-type: none"> • moins de 50 000 \$: durée mensuelle/12 x 0,3 % x le dépôt • plus de 50 000 \$: durée mensuelle/12 x 0,2 % x le restant <u>de 61 à 119 mois</u> <ul style="list-style-type: none"> • durée mensuelle/12 x 0,2 % x le dépôt <u>120 mois et plus</u> <ul style="list-style-type: none"> • 2 % x le dépôt 	<u>de 12 à 60 mois</u> <ul style="list-style-type: none"> • moins de 50 000 \$: durée mensuelle/12 x 0,40 % x le dépôt • plus de 50 000 \$: durée mensuelle/12 x 0,25 % x le restant <u>de 61 à 119 mois</u> <ul style="list-style-type: none"> • durée mensuelle /12 x 0,25 % x le dépôt <u>120 mois et plus</u> <ul style="list-style-type: none"> • 2,5 % x le dépôt
Commission sur les CDT	2,0 % x le dépôt	2,5 % x le dépôt

Le barème des commissions des producteurs révisé a été affiché dans la section *Contracting and Payroll* du site EquiNet.